



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - Promulgation

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général
et greffier-trésorier de la susdite municipalité

**QUE le Règlement 508-2023 « sur les modalités de publication des avis publics » entre
en vigueur**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures régulières, soit :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et de 13h à 16h30
- Le vendredi de 8h00 à 11h00

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS ce 31^e jour du mois d'août 2023.

Nicolas St-Gelais, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier-trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois d'août 2023.

Nicolas St-Gelais, Directeur général et greffier-trésorier